



Mon futur ex mari ne se présente pas

Par **homar**, le **07/02/2008** à **21:38**

bonjour,

après 9ans de séparation je viens de demander le divorce (mariage sous le régime de la communauté).

mon mari ne s'est pas présenté à la "non conciliation" .

Je viens de faire une assignation en divorce pour altération du lien congugal.

Meme si la demande est portée par huissier, mon mari m'a indiqué qu'il ne se presenterait pas au tribunal et ne paierait surement pas un avocat.

Serais je quand meme divorcée ou bien la procédure va encore durée des années .

merci pour votre réponse

Par **Jurigaby**, le **08/02/2008** à **12:12**

Bonjour.

Le divorce sera prononcé en son absence selon une décision réputée contradictoire, donc, ne vous faites pas de soucis.

Par **homar**, le **08/02/2008** à **19:28**

merci pour cette réponse qui me rassure.

cordialement
bon week end